DÉROULEMENT
À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.
Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.
Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.
L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.
Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.
L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.
Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.
Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.
Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.
Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.
Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.
Lorsque vos connaissances du code de la route seront suffisantes, vous pourrez être présenté à l'épreuve théorique générale : "le code".
Nous vous inscrivons à l'examen et vous donnons la convocation officielle, ou vous vous inscrivez en candidat libre.
Vous devrez ensuite vous rendre seul sur le centre d'examen choisi avec votre carte d'identité et votre convocation (lieu d'examen proche des agences : FRANS, VILLEFRANCHE SUR SAONE, MACON, LYON …Mais nous pouvons vous inscrire partout en France)

Il faudra faire moins de 5 fautes à l'épreuve présentée en QCM de 40 questions (questionnaire à choix multiples)

Une fois le code validé, vous pourrez passer l'épreuve pratique, "la conduite" dans les 5 ans et après avoir atteint le niveau exigé à l'examen. Vous devrez avoir 20 points minimum sur 31 pour que votre résultat soit favorable.
Pour passer le permis vous devez donc atteindre un niveau suffisant d'autonomie et de sécurité. Afin d'arriver à ce niveau, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.
Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.
De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.
Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous sélectionner afin de vous présenter aux épreuves du permis de conduire.
Nous vous proposerons une date d'examen prévisionnelle (car les dates officielles ne sont pas connues à l'avance) et un centre d'examen (Belleville en Beaujolais, Bourg Foirail, Trévoux, Villefranche sur Saône, Mâcon ou autre centre annexe dans l'un des 3 départements Ain, Rhône et Saône et Loire)
Vous recevrez votre convocation officielle du site de l'Etat « RDV permis » avec date et heure de l'examen.
Nous vous envoyons aussi la convocation de l'auto-école avec un rappel des documents obligatoires à présenter le jour J (carte d'identité, livret de conduite et permis AM si permis acquis)
Le formateur vous rejoindra sur place directement à l'heure de convocation puis vous accompagnera durant votre passage pratique à l'examen. Il sera assis à l'arrière du véhicule pour évaluer votre prestation tandis que l'expert vous évaluera de son côté.
Une fois l'épreuve terminée, il faudra aller sur votre compte personnel de « RDV permis » pour télécharger votre certificat d'examen provisoire. Le délai peut varier de 24 à 48 heures.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :
● réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
● suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
● réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
● procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
● appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
● adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
● faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l’expert et vous peut s’instaurer au cours de l’épreuve.
À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.
Si vous commettez une faute éliminatoire, ou moins de 20 points votre résultat sera défavorable. Si vous réalisez 20 points minimum, votre résultat est favorable.

Voici une vidéo (source code Rousseau) détaillant les critères d’évaluation et les attributions de points

https://youtu.be/4f_fxal-v00

DÉROULEMENT
À LA CATÉGORIE « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.
Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.
L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.
L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.
Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.
Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.
Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.
Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.
Lorsque vos connaissances du code moto seront suffisantes, vous pourrez être présenté à l'épreuve théorique moto : "l'ETM".
Nous vous inscrivons à l'examen et vous donnons la convocation officielle, ou vous vous inscrivez en candidat libre.
Vous devrez ensuite vous rendre seul sur le centre d'examen choisi avec votre carte d'identité et votre convocation (lieu d'examen proche des agences : FRANS, VILLEFRANCHE SUR SAONE, MACON, LYON …Mais nous pouvons vous inscrire partout en France)
Il faudra faire moins de 5 fautes à l'épreuve présentée en QCM de 40 questions (questionnaire à choix multiples).
Une fois le code moto validé, vous pourrez passer les épreuves pratiques, en commençant par le plateau, avoir une note de A ou B pour qu'il soit favorable puis obtenir la circulation dans les 5 ans et après avoir atteint le niveau exigé à l'examen soit un minimum de 21/27.
Afin d'atteindre le niveau exigé à l'examen, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.
Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.
Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.
Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous sélectionner afin de vous présenter aux épreuves du permis de conduire.
Nous vous proposerons une date d'examen prévisionnelle (car les dates officielles ne sont pas connu à l'avance) et un centre d'examen (Bourg foirail, Saint-Priest, Mâcon pour l'Ain, le Rhône et la Saône et Loire)
Vous recevrez votre convocation officielle du site de l'Etat « RDV permis » avec date et heure de l'examen.
Nous vous envoyons ensuite la convocation de l'auto école avec un rappel des documents obligatoires à présenter le jour J (carte d'identité, livret de conduite et permis, si permis acquis)
Le formateur vous rejoindra sur place directement à l'heure de convocation puis vous accompagnera durant votre passage pratique à l'examen. Il sera présent sur la piste moto, lors de votre passage au plateau puis conduira l'inspecteur dans le véhicule école pour votre passage en circulation. L'expert vous évaluera sur la moto école. Vous serez équipé d'une oreillette comme lors de votre formation et l'expert d'un talkie-walkie.

Une fois l'épreuve terminée, il faudra aller sur votre compte personnel de « RDV permis » pour télécharger votre certificat d'examen provisoire. Le délai peut varier de 24 à 48 heures.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :
• la première : hors circulation ;
• la seconde : en circulation.
Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.
L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L’objectif de l’épreuve en circulation est d’évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.
Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d’accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L’expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.
L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.
À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

DÉROULEMENT
AU CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm^3 (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.
Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.
À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.
Vous pourrez conduire un scoot dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée d'une procédure d'auto évaluation puis de 5 séquences :

- **Procédure d'auto-évaluation à l'aide d'un questionnaire AM (offerte)**
- **Séquence 1 (2R) Echange sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)**
- Séquence 2 (2R) formation à la conduite hors circulation (3 heures)
- Séquence 3 (2R) Apport théorique en lien avec le code de la route (30 minutes)
- **Séquence 4 (2R) Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique en circulation (3 heures minimum mais Séquence 2 + Séquence 4 = 6 heures minimum)**
- **Séquence 5 (2R) Sensibilisation aux risques (1 heure minimum avec 1 parent si élève mineur)**

Avec le permis AM option cyclo
On peut :
• conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm^3 et la vitesse à 45 km/h,
• conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm^3, vitesse 45 km/h).

DÉROULEMENT
À LA CATEGORIE « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.
Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.
Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

• 4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant
autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.
Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.
Le freinage des remorques
Les équipements obligatoires de la remorque :
- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60
mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

B/Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la
conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5
tonnes).
-Le chargement : répartition et arrimage.

C / Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état
du dispositif d'attelage.

- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

D/Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

E/Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des
élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques
associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève
effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.
Vous devez ensuite aller en préfecture pour faire porter la mention sur votre permis de conduire.

DÉROULEMENT
À LA CATEGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.
L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.
Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Si la dernière catégorie de permis que vous avez passée a plus de 5 ans, il vous faudra repasser l'ETG, « l'épreuve théorique générale » = le code de la route.
Lorsque vos connaissances du code de la route seront suffisantes, vous pourrez être présenté à l'épreuve théorique générale.
Nous vous inscrivons à l'examen et vous donnons la convocation officielle, ou vous vous inscrivez en candidat libre.
Vous devrez ensuite vous rendre seul sur le centre d'examen choisi avec votre carte d'identité et votre convocation (lieu d'examen proche des agences : FRANS, VILLEFRANCHE SUR SAONE, MACON, LYON …Mais nous pouvons vous inscrire partout en France)
Il faudra faire moins de 5 fautes à l'épreuve présentée en QCM de 40 questions (questionnaire à choix multiples)
Une fois le code validé, vous pourrez passer les épreuves pratiques, en commençant par le plateau.
Pour réussir le plateau, il vous faudra avoir une note minimum de 19/23 ;
Pour obtenir la circulation, il faut faudra atteindre un minimum de 17/28.
Pour atteindre le niveau examen, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.
Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.
Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.
De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.
Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous sélectionner afin de vous présenter aux épreuves du permis de conduire.
Nous vous proposerons une date d'examen prévisionnelle (car les dates officielles ne sont pas connu à l'avance)et un centre d'examen (Saint-Priest, Bourg foirail ou Mâcon)
Vous recevrez votre convocation officielle du site de l'Etat « RDV permis » avec date et heure de l'examen.
Nous vous enverrons ensuite la convocation de l'auto-école avec un rappel des documents obligatoires à présenter le jour J (carte d'identité, livret de conduite et permis B).
Le formateur vous rejoindra sur place directement à l'heure de convocation puis vous accompagnera durant votre passage pratique à l'examen. Il sera présent sur la piste remorque, lors de votre passage plateau puis
sera assis à l'arrière du véhicule pour évaluer votre prestation tandis que l'expert vous évaluera de son côté.
Une fois l'épreuve terminée, il faudra aller sur votre compte personnel de « RDV permis » pour télécharger votre certificat d'examen provisoire. Le délai peut varier de 24 à 48 heures.

Comment se déroule l’examen ?

L’épreuve pratique de l’examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

– la première : hors circulation ;

– la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l’épreuve pratique sont évaluées par un expert : l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L’évaluation de l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L’épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l’épreuve en circulation.

L’objectif de cette épreuve est d’évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L’objectif de l’épreuve en circulation est d’évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

– emprunter des routes droites, négocier des virages ;

– changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d’accélération et de décélération ;

– réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ; – dépasser et croiser des véhicules ; – quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;

– prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L’expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.